

# REGLEMENT CHALLENGE CLUB TC LIEVIN

(JEUNES, ADULTES)

- Art. 1 Le but du Challenge Club du TC Liévin est d'encourager et de récompenser la participation aux compétitions et à la vie de la société de nos membres qui donnent ainsi un maximum de visibilité au nom et aux couleurs de notre équipe au sein des disciplines enchaînées.
- Art. 2 Pour participer au CHALLENGE CLUB (4 classements séparés : jeunes filles-garçons, adultes femmes-hommes) du TC LIEVIN les athlètes doivent être en règle avec leur licence de l'année en cours.
- Art. 3 Seules les compétitions organisées sous l'égide de la FFTRI ou d'un organisme international équivalent (BTDF, Ironman®, ChallengeFamily, etc.), seront comptabilisées pour le classement final du CHALLENGE. Les courses des championnats de France de D1, D2 et D3, ainsi que la coupe de France des Club, ne sont pas comptabilisées.
- Art. 4 La proclamation des résultats et l'éventuelle remise de récompenses sera effectuée lors de l'A.G. annuelle. Une commission sera chargée de mettre à jour régulièrement les classements pendant la saison sportive. Elle sera chargée de définir le nombre et la nature des récompenses à attribuer. De plus, elle pourra se réserver le droit exclusif de ne pas récompenser les athlètes qui, bien que figurant parmi les personnes éligibles, auraient tenu un comportement jugé injuste et non conforme aux idéaux du club, ou pour toute autre raison jugée sérieuse et/ou préjudiciable, ainsi que le droit de récompenser des membres qui, par leur activité et/ou résultats, auront contribué à mettre en relief notre club.
- Art. 5 Le CHALLENGE CLUB pour la saison débutera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera une semaine avant la date de l'Assemblée Générale (date annoncée chaque année courant novembre) ou au plus tard le 31 décembre. Le gagnant de chaque catégorie sera l'athlète ayant totalisé le plus grand nombre de points.
- Art. 6 Les points (voir tableau ci-joint) seront comptabilisés uniquement à condition que l'athlète ait participé à la compétition sous les couleurs du club, certifiée par le classement final (nom du club apparaissant à côté du nom de l'athlète) et/ou par la preuve visuelle que les couleurs du club ont été portées pendant la course. Les points seront attribués sur la base du classement par catégorie.
- Art. 7 Pour les catégories "Jeunes", les points Bonus seront comptabilisés seulement si l'athlète participe à la distance la plus longue autorisée par l'organisation pour sa catégorie.
- Art. 8 Lors de la participation à des courses par équipe (CLM par équipe, B&R, etc.) les athlètes de l'équipe se verront tous attribuer le même nombre de points, à condition d'avoir respecté les conditions de l'Art. 6. Les courses en relais ne seront pas comptabilisées.
- Art. 9 Les courses organisées par le TC Liévin ne seront pas comptabilisées.

Distance	Points	
	Jeunes (Mini-PO – Junior)	Adultes
Jeunes 6-9	100	
Jeunes 8-11	100	
Jeunes 10-13	100	
Jeunes 12-19	100	
XS (ex. Découverte)	150	150
S (ex. Sprint)	200	200
M (ex. CD)	300	300
L		400
XL		500
XXL		600
Bonus/Malus		
Victoire	120	400
Podium	100	200
Top 10	80	100
Participation à l'organisation d'une course du TC Liévin	500 * jours	500 * jours
Aucune participation aux organisations de courses du TC Liévin	-800	-1000
Titres (départemental, régional, etc.)	100	100
Participation aux Championnats de France (Jeunes ou GA)	200	100